

MÉSANGER, le 25 octobre 2024



-----  
**ARRETE N° 2024-NP 162**  
**ARRETE DE CIRCULATION**  
**Commune de MÉSANGER**  
-----

**Le Maire de MÉSANGER,**

*Vu l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code de la Route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants ;*

*Vu le Code la Voirie Routière ;*

*Vu la demande de l'entreprise AXIONE en date du 23 octobre 2024,*

*Vu l'arrêté n° 2024-NP 151 en date du 26 septembre 2024,*

**CONSIDERANT** que les travaux « tirage et raccordement câble fibre optique en artère souterraine existante et en façade » effectués par l'entreprise AXIONE ne sont pas terminés et qu'il y a lieu de maintenir les dispositions de l'arrêté n° 2024- NP 151,

**ARRETE**

**Article 1<sup>ER</sup>** : Les travaux cités, entrepris rue du Haut Bourg au droit du n°6 étant prolongés jusqu'au 31 octobre inclus, les prescriptions de l'arrêté 2024-NP 151, en date du 26 septembre, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 31 octobre 2024. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

**Article 2** : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait ce jour à MÉSANGER,

L'Adjoint délégué à la voirie,

**Philippe JAHAN**

